

Exemple de programme de formation parcours individualisé : Le contenu, la durée et rythme seront adaptés à vos besoins et vos contraintes.

«De la stratégie au plan d'action : La méthode et les outils adaptés à ma TPE / PME»

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF GENERAL

Cette formation permet aux apprenants de se projeter, de se fixer des objectifs et de passer à l'action.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Réaliser un diagnostic stratégique
- Evaluer les forces et faiblesses de l'entreprise
- Elaborer une stratégie à court, moyen et long terme
- Maîtriser les outils et méthodes de création et de suivi d'une roadmap
- Savoir communiquer et impliquer les parties prenantes.

PUBLIC CONCERNE

Dirigeant ou ses collaborateurs en charge du pilotage de l'entreprise.

PRÉ REQUIS

Être déjà familiarisé avec l'environnement informatique (pack office).

A l'attention des personnes en situation de handicap :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter Christine LAMOTTE au 06.26.13.37.38.

LOGISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

Action réalisée en présentiel dans vos locaux ou dans une salle de formation adaptée

Durée: 8 jours dissociés soit 64 heures

Horaires: De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 (à valider ensemble)

Lieu: A définir.

MODALITES D'INSCRIPTION

Auprès de la gérante d'ADPS Conseil, suite à un rendez-vous d'analyse des besoins de montés en compétences.

Contact : Christine LAMOTTE au 06.26.13.37.38, christine@adpsconseil.fr

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A la demande : sous 3 semaines.

TARIF: Nous consulter

"Exonérée de TVA en vertu de l'article 261.4.4.a du Code Général des impôts"



PROGRAMME:

1° séquence : durée 2 Jours (16h)

- Définir l'entreprise, :
 - Les enjeux actuels de l'entreprise
 - Les missions du gérant
 - L'organisation du gérant
 - Les sources de motivation
 - · Les objectifs à court, moyen et long terme
 - Les enjeux de la stratégie d'entreprise

2° séquence : durée 2 Jour (16h)

- Identifier les grandes étapes de la démarche stratégiques :
 - La Mission de l'entreprise
 - Les Valeurs de l'entreprise
 - L'organisation de l'entreprise
 - Les facteurs clés du succès

3° séquence : durée 2 Jours (16h)

- Réaliser un diagnostic stratégique
 - Diagnostic interne
 - Les forces
 - Les faiblesses
 - Les avantages concurrentiels
 - Diagnostic externe
 - Les opportunités
 - Les menaces

4° séquence : durée 2 Jours (16h)

- Identifier les grandes étapes de la démarche stratégiques suite :
 - Définir la vision de l'entreprise
 - Analyser les écarts : état désiré versus état actuel
 - Evaluer les options stratégiques
 - Choisir la stratégie
 - Décliner la stratégie en objectifs généraux
 - Déployer la tactique (stratégie opérationnelle)



FORMATRICE

Christine LAMOTTE, gérante d'ADPS Conseil Formatrice et coach professionnelle certifiée Coach&Team

Domaines d'expertise : stratégie, gestion de projet, organisation, gestion financière, la trésorerie et pilotage d'entreprise.

INDICATEURS DE RESULTATS D'ADPS CONSEIL

Activité en 2024 : nous avons dispensé 934 heures de formation auprès de 47 stagiaires

Taux d'achèvement : 100%

Taux de recommandation : 100%.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

- Exposés suivis d'échanges pratiques à partir de cas concret des participants
- · Training et jeux interactifs
- Présentation et appropriation d'outils
- Une démarche pédagogique interactive avec une alternance d'exercices et d'apports théoriques et de connaissances
- La participation active et l'expérimentation du participant est largement privilégiée.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- Un positionnement individuel de chaque stagiaire en amont ou en début de formation
- Une évaluation formative continue est mise en place durant le processus d'apprentissage
- Une évaluation à froid est réalisée auprès du commanditaire et du financeur si différents

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Une feuille d'émargement est signée par le(s) stagiaire(s) et la formatrice par demi-journée de formation permettra de justifier de la réalisation de la formation.
- Un questionnaire individuel de la satisfaction à chaud sera rempli à l'issue de la formation
- Une auto-évaluation des acquis de la formation par le stagiaire à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6313-1 du Code du Travail, un certificat de réalisation sera remis au(x) stagiaire(s) et à l'employeur financeur à l'issue de la formation.